

Ile-de-France

La programmation FEDER en chiffres

4% enveloppe	6 M€
Programmation initiale logement	6 M€
Programmation complémentaire	+ 4 M€

Projets acceptés	10 M€
Projets sous instruction	
Total instruits	10 M€
Projets en attente d'instruction	

Modalité d'affectation du FEDER

- Mode subvention (guichet ouvert à concurrence de l'enveloppe programmée)
- Mode appel à projets (après sélection par un jury selon un cahier des charges préalable)
- Mode ingénierie financière (bonification de taux d'intérêt, garantie publique, fond revolving...)

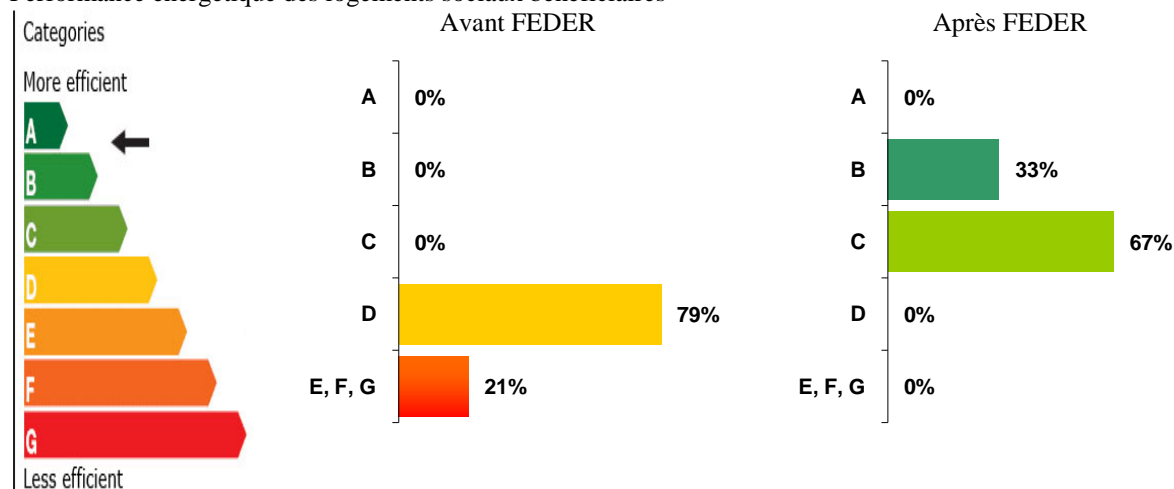
Les choix locaux de programmation

- Priorité d'affectation pour les logements sociaux situés dans les zones urbaines sensibles
- Plafonnement du FEDER à 30% des coûts d'investissement,
- Ciblage sur les logements les plus énergivores (classes G, F, E et D)
- Objectif à atteindre en contrepartie du FEDER :
 - un gain minimal de 80kwh/m²/an par logement quelle que soit la classe initiale
 - une division par 4 des consommations pour les ménages
 - le respect du label Effinergie
- Les logements E, F et G doivent atteindre une consommation inférieure à 150 kwh /m²/an.

Les résultats à mi-parcours (6/2009-03/2011)

Ménages concernés	3.953
Investissements générés	47 M€ ¹
Emplois locaux induits	667

Performance énergétique des logements sociaux bénéficiaires



Commentaires

- Programmation régionale supérieure à l'enveloppe régionale de 4%
- Insuffisance structurelle de l'enveloppe régionale au regard du potentiel de développement de la mesure en Ile de France et des besoins réels en matière de rénovation thermique.

Contact personne ressources : Christophe Rabault, Directeur AORIF, contact@orif.org, +331.40.75.70.15

¹ Montant des investissements liés à l'énergie

